

2024D046 - République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D046

Mission de maîtrise d'oeuvre - Rénovation façade mairie et mairie annexe

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'état de délabrement des façades actuelles de la mairie et de la partie mairie annexe,

Vu l'inscription des crédits budgétaires au budget primitif 2024 de la commune,

Considérant la nécessité de rénover ces façades,

Considérant la nécessité de faire appel à une mission de maîtrise d'oeuvre,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise Joël GASNIER, dont le siège social est situé à Lavernat - lieu-dit " Les landes " - est retenue pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de rénovation des façades de la mairie et de la mairie annexe.

Article n° 2 : Le montant des honoraires de la mission de maîtrise d'oeuvre est fixé à 13 % du montant hors taxes des travaux.

Soit, pour une enveloppe de travaux d'un montant de 31 000€ hors taxes, le montant total des honoraires s'élève donc à **4 030.00€ hors taxes**.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 07/06/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

